



**KPMG SA**  
5 avenue de Dubna  
BP 60260  
14209 Hérouville St Clair

# *Association Diocésaine de Sées*

## ***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020  
Association Diocésaine de Sées  
29 Rue Conte - 61500 SEES

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
Indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de  
droit anglais ("private company limited  
by guarantee").

KPMG SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 80055  
92086 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE



**KPMG SA**  
5 avenue de Dubna  
BP 80260  
14209 Hérouville St Clair

## **Association Diocésaine de Sées**

29 Rue Conte - 61500 SEES

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Conseil d'administration de l'Association Diocésaine de Sées,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Sées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Règles générales" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application de l'ANC 2018-06.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville Saint Clair, le 17 septembre 2021

KPMG SA



Thierry CHAMPION

Associé

## BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	20 107	19 496	610	718
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	82 565	69 618	12 947	8 569
Autres immobilisations incorporelles	6 377	2 499	3 878	4 837
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	183 898		183 898	228 151
Constructions	20 275 079	7 218 482	13 056 597	13 582 658
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 447 111	1 257 058	190 053	207 955
Autres immobilisations corporelles	1 000 131	835 659	164 471	122 738
Immobilisations corporelles en cours	240 749		240 749	35 032
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	419 565		419 565	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées	152		152	152
Autres titres immobilisés	15 609 291	246 163	15 363 128	15 872 014
Prêts	43 260		43 260	23 917
Autres	811 757	200 000	611 757	658 971
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Stocks				57 492
<b>Avances et acomptes versés sur commande</b>	26 998		26 998	1 425
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	223 927		223 927	164 476
Créances reçues par legs ou donations	1 130 269		1 130 269	
Autres	50 906		50 906	190 778
<b>Disponibilités et divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	7 918 911		7 918 911	7 408 827
Charges constatées d'avance	55 233		55 233	39 941
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>49 546 285</b>	<b>9 848 976</b>	<b>39 697 309</b>	<b>38 608 650</b>

**BILAN PASSIF**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires	1 797 728	2 656 065
Fonds propres complémentaires	2 600 697	1 989 224
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	311 866	311 866
Ecart de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	13 696 806	8 696 806
Autres		1 500
<b>Report à nouveau</b>	10 350 519	12 383 648
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	(273 696)	1 794 752
<b>Situation nette (sous total)</b>	28 483 920	27 833 861
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		76 613
Provisions réglementées		
<b>TOTAL II</b>	28 483 920	27 833 861
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 408 049	
Fonds dédiés	623 825	265 738
<b>TOTAL III</b>	2 031 874	265 738
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		18 804
Provisions pour charges	3 867 251	3 613 813
<b>TOTAL IV</b>	3 867 251	3 632 617
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 974 021	3 327 504
Emprunts et dettes financières diverses	453 157	331 891
Avances et acomptes reçus	376	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	511 965	356 157
Dettes des legs ou donations	83 933	
Dettes fiscales et sociales	238 223	239 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31 594	139 609
Autres dettes	870 978	2 285 645
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	150 017	119 335
<b>TOTAL V</b>	5 262 284	6 440 824
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	39 697 309	38 608 650

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N- 1 (Présentation N)	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Remboursement Curie Diocésaine			183 539
Ressources Culturelles Paroissiales			1 510 099
Ressources des Pèlerinages			265 158
<b>Sous total</b>			<b>1 958 795</b>
Ressources culturelles			
Denier et dons	2 748 311	2 492 589	2 068 984
Quêtes	509 967	707 226	52 333
Autres ressources culturelles	817 216	885 064	358 935
Legs, donations et assurances- vie	840 715	1 089 207	
Produits de gestion courante	345 500	894 854	
Subventions d'exploitation	730	680	680
Contributions financières	180 627	1 660	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charge	142 296	71 856	35 801
Utilisations des fonds dédiés	199 419	365 678	
Autres produits	91 375	102 391	680 792
<b>TOTAL I</b>	<b>5 876 156</b>	<b>6 611 204</b>	<b>5 156 319</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats			301 133
Variation de stock	45 231	9 329	8 343
Achats autres approvisionnements			149 340
Variation de stock autres approvisionnements			986
Autres achats et charges externes	1 738 355	2 308 942	1 858 469
Aides financières	974 363	1 036 163	
Impôts, taxes et versements assimilés	126 497	108 472	108 472
Salaires	723 195	749 833	749 833
Traitements des prêtres et indemnités religieux	826 370	758 458	775 339
Charges sociales	236 425	248 686	248 686
Subvention Diocésaines			1 019 372
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	615 310	543 174	543 174
Dotations aux provisions	156 341	278 974	278 974
Reports en fonds dédiés	592 460	90 231	
Autres charges	9 233	92	
<b>TOTAL II</b>	<b>6 043 780</b>	<b>6 132 353</b>	<b>6 042 122</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION: (I - II)</b>	<b>167 624</b>	<b>478 851</b>	<b>885 803</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	68 754	165 111	165 111
Autres intérêts et produits assimilés	2 143	2 364	2 364
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	86 999	1 022 290	1 022 290
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		238 879	238 879
<b>TOTAL III</b>	<b>157 897</b>	<b>1 428 644</b>	<b>1 428 644</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	177 738	268 673	268 673
Intérêts et charges assimilées	30 618	32 971	32 971
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	38 699		
<b>TOTAL IV</b>	<b>247 055</b>	<b>301 644</b>	<b>301 644</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER: (III - IV)</b>	<b>89 159</b>	<b>1 127 000</b>	<b>1 127 000</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS: (I - II + III - IV)</b>	<b>256 783</b>	<b>1 605 851</b>	<b>241 197</b>

**COMPTE DE RESULTAT - SUITE**

	Exercice N	Exercice N- 1 <i>(Présentation N)</i>	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion	34 691	287 795	1377002
Sur opérations en capital	104 589	141 793	141 793
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			365 678
<b>TOTAL V</b>	<b>139 281</b>	<b>429 587</b>	<b>1 884 472</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>			
Sur opérations de gestion	21 532	86 382	86 382
Sur opérations en capital	108 766	128 039	128 039
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		319	90 550
<b>TOTAL VI</b>	<b>130 298</b>	<b>214 739</b>	<b>304 970</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (-V-VI)</b>	<b>8 983</b>	<b>214 848</b>	<b>1 579 502</b>
Participation des salariés aux résultats ( VII)			
Impôts sur les bénéfices ( VIII)	25 896	25 947	25 947
<b>TOTAL DES PRODUITS (-I + III + V)</b>	<b>6 173 333</b>	<b>8 469 436</b>	<b>8 469 436</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (-II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>6 447 029</b>	<b>6 674 684</b>	<b>6 674 684</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>278 696</b>	<b>1 794 752</b>	<b>1 794 752</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat	160 719		
<b>TOTAL</b>	<b>160 719</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens	-		
Prestations en nature			
Personnel bénévole	160 719		
<b>TOTAL</b>			



# **Association Diocésaine de Sées**

Annexe aux comptes  
annuels de l'exercice clos le  
31 décembre 2020

## Table des matières

1	Informations générales et faits significatifs de l'exercice	1
1.1	Objet social	1
1.2	Evènements principaux de l'exercice	1
1.3	Première application du règlement ANC 2018-06	1
1.4	Principes, règles et méthodes comptables	2
1.4.1	Périmètre de l'association	2
1.4.2	Présentation des comptes	2
1.4.3	Méthode générale	2
	Changements de méthode et précisions diverses :	3
2	Bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Tableau des immobilisations	4
2.1.2	Principaux investissements de l'exercice	4
2.1.3	Méthode d'amortissements	5
2.1.4	Tableau des amortissements	5
2.1.5	Evaluation des stocks	6
2.1.6	Créances	6
2.1.7	Valeurs mobilières de placement	7
2.2	Passif	8
2.2.1	Fonds Propres	8
2.2.2	Fonds dédiés	9
2.2.3	Provisions pour risques et charges	10
2.2.4	Provisions pour charges futures des prêtres	10
2.2.5	Etat des dettes	11
3	Informations relatives au compte de résultat NET	12
3.1	Résultat par secteur	12
3.2	Résultat financier	12
3.3	Résultat exceptionnel	12
4	Autres informations	13
4.1	Effectif	13
4.2	Engagements hors bilan	13
4.2.1	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	13
4.2.2	Engagements pris :	13
4.3	Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants	13
4.4	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)	14

# 1 Informations générales et faits significatifs de l'exercice

## 1.1 Objet social

L'association Diocésaine de Sées a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Evêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

L'association propose :

- L'acquisition ou la location et l'administration des édifices qu'elle juge opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique dans le diocèse ;
- L'acquisition ou la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'évêque, des bureaux de l'évêché, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres âgés ou infirmes ;
- Le traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés de l'Eglise ;
- La gestion de la vie économique des paroisses, des services diocésains (curie) et du Sanctuaire d'Alençon

## 1.2 Evènements principaux de l'exercice

Pour cette année 2020, il faut surtout noter que l'arrêté des comptes a été fait à partir d'un nouveau plan de compte diocésain (élaboré sur 2020 en vue de l'uniformisation des numéros de comptes) et en conformité avec le nouveau règlement comptable ANC 2018-06, applicable au 01/01/2020, et impactant le secteur associatif. Cela a eu pour conséquences :

- Une nouvelle présentation de la plaquette comptable
- Un changement important concernant les « legs-donations et assurances vie » et les « fonds dédiés ou reportés » qui ne sont plus comptabilisés en produits exceptionnels mais en produits d'exploitation.

Par ailleurs, la pandémie liée à la COVID 19 a eu des répercussions conséquentes sur la formation des résultats. La fermeture des lieux de culte et l'interdiction de se rassembler ou de pérégriner a limité les produits d'exploitation de l'ADS. Cette diminution a toutefois été partiellement compensée par une campagne d'appel aux dons dédiée.

## 1.3 Première application du règlement ANC 2018-06

L'exercice a été caractérisé par la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12/2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif avec notamment la création de nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

## **1.4 Principes, règles et méthodes comptables**

### **1.4.1 Périmètre de l'association**

Pour rappel, les comptes annuels de l'Association diocésaine de Sées regroupent par sommation les entités suivantes :

- La curie diocésaine comprenant les services généraux de l'Evêché
- Les paroisses et les pôles missionnaires du Diocèse
- La Direction Diocésaine des Pèlerinages
- Les services diocésains
- Le Sanctuaire Louis et Zélie MARTIN d'Alençon.
- S'agissant du Sanctuaire ND de Montligeon, seule une subvention et des dons affectés sont comptabilisés par l'ADS.

### **1.4.2 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### **1.4.3 Méthode générale**

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de l'Association Diocésaine pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Le plan comptable de l'Association s'appuie également sur le plan comptable élaboré par la Conférence des Evêques de France en 2000 :

## **Changements de méthode et précisions diverses :**

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement.

### **Comptabilisation des legs et donations**

Les nouvelles règles prévoient une comptabilisation avant transmission du bien.

La nouvelle règle de comptabilisation introduite par la réforme entraîne la constatation d'un produit/d'une ressource qui n'a pas été encaissée immédiatement. Aussi, pour neutraliser cet effet, tant que le legs n'est pas encaissé, le règlement comptable crée un nouveau dispositif dit de « Fonds reportés » pour les ressources issues des legs ou donations non encore encaissées à la clôture de l'exercice.

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ». Les sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

L'application du nouveau règlement comptable constitue un changement de méthode.

Dans ces circonstances, les legs et donations en-cours / non soldés au moment de l'entrée en application du règlement ANC n°2018-06 ont été comptabilisés rétrospectivement, c'est-à-dire, comme si cette nouvelle règle avait toujours été appliquée.

Le compte 463 est supprimé. Ainsi, tous les encaissements et les décaissements en lien avec la réalisation de biens issus de legs ou donation sont comptabilisés au compte « 7543 - legs, donations ou assurances-vie ».

Les montants inscrits en hors bilan relatifs aux biens reçus par legs ou donations non encore réalisés devront être reclassés dans les comptes de bilan selon les nouvelles règles définies.

## 2 Bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS**

Variation des immobilisations en valeurs brutes	AN	+	-	Solde
	Montant	Montant	Montant	Montant
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>111</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>109</b>
<i>Curie</i>	84	8	11	82
<i>Paroisses</i>	2	1		3
<i>Sanctuaire LZ et Services</i>	24		0	24
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>22 985</b>	<b>636</b>	<b>296</b>	<b>23 326</b>
<i>Curie</i>	20 277	561	200	20 639
<i>Paroisses et Services</i>	2 611	70	90	2 591
<i>Sanctuaire LZ et Services</i>	97	5	6	96
<b>Immobilisations en-cours</b>	<b>35</b>	<b>206</b>	<b>-</b>	<b>241</b>
<i>Curie</i>	30	202		232
<i>Paroisses</i>	5	4		9
<b>Immobilisations financières</b>	<b>16 910</b>	<b>3 940</b>	<b>4 386</b>	<b>16 464</b>
<i>Curie</i>	13 934	3 940	4 385	13 488
<i>Paroisses+ Sanctuaire LZ</i>	2 977		0	2 976
<b>TOTAL</b>	<b>40 042</b>	<b>4 791</b>	<b>4 693</b>	<b>40 140</b>

#### 2.1.2 Principaux investissements de l'exercice

- Les acquisitions significatives en 2020, sont le changement du serveur informatique pour 31 k€ et l'acquisition définitive par legs d'un appartement à Alençon pour 65 k€.
- Les immobilisations en cours ont augmenté de 206 k€. Au 31/12/2020, il restait en travaux en cours, les créations des centres paroissiaux de La Ferté Macé, d'Argentan et de l'Aigle.
- Les biens reçus par legs et destinés à être vendus sont de 420 k€.

### 2.1.3 Méthode d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	40 à 50 ans
Agencements des constructions	Linéaire	10 à 40 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 30 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 6 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

### 2.1.4 Tableau des amortissements

**TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS**

Variation des amortissements	AN	+	-	Solde
	Montant	Montant	Montant	Montant
<b>Variation des amortissements</b>	<b>AN</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>Solde</b>
	Montant	Montant	Montant	Montant
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>97</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>92</b>
<i>Curie</i>	75	5	11	69
<i>Paroisses</i>	1	1		1
<i>Services et Sanctuaire LZ</i>	21	0	0	21
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 844</b>	<b>621</b>	<b>154</b>	<b>9 311</b>
<i>Curie</i>	6 482	518	48	6 952
<i>Paroisses</i>	2 310	84	100	2 294
<i>Services et Sanctuaire LZ</i>	52	18	6	64
<b>TOTAL</b>	<b>8 941</b>	<b>627</b>	<b>165</b>	<b>9 403</b>

Types d'immobilisations	31/12/2020
Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	15 363
Dépôts et cautionnements	612
Prêts	43
	<b>16 018</b>

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'entrée.

Les moins-values constatées font l'objet de provisions pour dépréciation et les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées :

- Montant des provisions pour dépréciation comptabilisées : 246.2 K€
- Montant des plus-values latentes non comptabilisées : 0 K€

### 2.1.5 Evaluation des stocks

Les stocks de fournitures et matières sont évalués selon la méthode FIFO.

Compter du 01/01/2020, plus aucun stock n'est comptabilisé.

### 2.1.6 Créances

Créances	31/12/2020	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	43	8	35
Autres	612	1	611
Créances de l'actif circulant			
Créances paroissiens et comptes rattachés	224	224	
Créances reçues par legs ou donations	1130	615	515
Autres créances	51	51	
Charges constatées d'avance	55	55	
<b>TOTAL</b>	<b>2115</b>	<b>954</b>	<b>1162</b>

Concernant l'avance financière de 500 000 € consentie à l'Association Louis et Zélie, et étant donné le contexte du premier semestre 2020 marqué profondément par la crise du COVID-19, il a été décidé de maintenir la provision pour dépréciation constatée au 31/12/2019, soit une provision pour dépréciation à hauteur de 40 %, soit 200 000 €.



## **2.1.7 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'entrée. Les moins-values constatées font l'objet de provisions pour dépréciation et les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées :

- Montant des valeurs mobilières de placement : néant
- Montant des provisions comptabilisées : néant

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Fonds Propres

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES**

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06	Montant	Montant	Montant	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	4 645		4 645			247	4 398
Fonds propres avec droit de reprise	312		312				312
Ecart de réévaluation			-				-
Réserves	8 698		8 698		5 000	2	13 697
Report à nouveau	12 384		12 384	1 795	3 007	6 835	10 351
Excédent ou déficit de l'exercice	1 795		1 795	- 1 795		274	- 274
<b>Situation nette</b>	<b>27 834</b>	<b>-</b>	<b>27 834</b>	<b>-</b>	<b>8 007</b>	<b>7 357</b>	<b>28 484</b>
Subventions d'investissement	77		77			77	-
Provisions règlementées			-				-
Fonds dédiés	266	- 266	-				
<b>TOTAL</b>	<b>28 176</b>	<b>- 266</b>	<b>27 910</b>	<b>-</b>	<b>8 007</b>	<b>7 434</b>	<b>28 484</b>

## 2.2.2 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06			Montant global
<b>Legs ou donations</b>	-	1 014	1 014	553	159	1 408
Curie		915	915	365	154	1 126
ANDM		99	99	188	5	282
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	266	359	625	39	40	624
Curie	86	359	444	1	25	420
Sanctuaire Louis et Zélie	22		22	35	8	49
Paroisses	158		158	4	7	155
<b>TOTAL</b>	<b>266</b>	<b>1 373</b>	<b>1 639</b>	<b>592</b>	<b>199</b>	<b>2 032</b>

Les fonds dédiés proviennent essentiellement de :

Détail des fonds dédiés	31/12/2020
<b>- Fonds dédiés sur legs et donations</b>	
- Legs - fonds dédiés destinés :	
- entretien de la Chapelle Lignéres -Orgères (53)	54
- entretien de la Basilique de Pontmain (53)	54
- Legs - fonds dédiés destinés pour le mouvement Mission Ouvrière	3
- Legs - fonds dédiés destinés aux Paroisses St Godgrand et St Pierre St Paul	152
- Legs - fonds dédiés et destinés à Archiconfrérie de St Christophe Le Jajolet (61)	71
<b>- Fonds dédiés sur dons manuels à La Curie et au Sanctuaire Louis et Zélie</b>	
- dons dédiés pour le Chœur de La Cathédrale de Sées	16
- dons dédiés pour la maison du Pôle de Mortagne au Perche	38
- dons dédiés pour La Basilique d'Alençon	30
- dons dédiés pour La Maison paroissiale d'Argentan	2
- dons dédiés pour Le Sanctuaire Louis/Zélie	49
<b>- Fonds dédiés sur dons manuels aux paroisses</b>	
- dons dédiés pour oratoire - paroisse de Domfront	63
- dons dédiés pour projets immobiliers divers - 6 paroisses	29
- dons dédiés pour achat de chaises et construction d'une chapelle - Basilique d'Alençon	21
- dons dédiés pour La Maison paroissiale de la Ferté Macé - paroisse de La Ferté Macé	42
<b>TOTAL</b>	<b>624</b>

### 2.2.3 Provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques				0
Provisions pour charges	58	2	1	59
Provisions pour charges sur legs et donations	0	79		79
Provision pour charges futures des prêtres	3 575	154	0	3 729
<b>TOTAL</b>	<b>3 633</b>	<b>236</b>	<b>1</b>	<b>3 867</b>

### 2.2.4 Provisions pour charges futures des prêtres

Une provision pour charges futures des prêtres est constituée. Elle correspond à l'indemnité qui devra être versée aux prêtres entre l'âge de 65 ans et 85 ans et plus par l'Association Diocésaine dans le respect du Droit Canon.

Ce calcul est basé sur l'indemnité annuelle versée aux prêtres par l'entité, diminuée du montant perçu de la caisse d'assurance vieillesse des cultes. Le montant de l'engagement calculé par prêtre prend en compte le degré d'avancement dans la carrière. Ce calcul est actualisé sur la base d'un taux de 0.70 % l'an.

- Montant de la provision au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 3 575 k€
- Montant de la provision au 31 décembre 2020 : 3 729 k€
- Montant de la dotation aux provisions constatée en résultat courant : 154 k€

## 2.2.5 Etat des dettes

Dettes(b)	31/12/2020	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	2 974	396	333	2 244
Emprunts et dettes financières divers	454	3		451
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	512	512		
Dettes des legs ou donations	84	84		
Dettes fiscales et sociales	238	238		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32	32	-	
Autres dettes	871	871		
Produits constatés d'avance	150	150		
	-			
<b>TOTAL</b>	<b>5 314</b>	<b>2 286</b>	<b>333</b>	<b>2 695</b>

### 3 Informations relatives au compte de résultat NET

#### 3.1 Résultat par secteur

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion des secteurs		
- Association Diocésaine	480	
- Les Paroisses		219
- Pèlerinages	15	-
- Services et Mouvements d'Eglise		3
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-274</b>	

#### 3.2 Résultat financier

Le résultat financier est un déficit de 89 k€ et comprend notamment les :

Provisions et dépréciations sur titres	-178
Reprise des avances financières	87
Produits financiers des placements et des livrets	71
Gain des cessions de VMP	
Charges financières sur emprunts et comptes courants	-69
Pertes sur cession de VMP	
	<b>-89</b>

#### 3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 9 k€ et comprend :

Produits exceptionnels divers	35
Produits de cessions d'immobilisations	105
Charges exceptionnelles diverses	-22
Valeur nette comptable des immobilisations cédées.	-109

## 4 Autres informations

### 4.1 Effectif

<b>ETP</b>	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>	<b>au 31/12/2018</b>
Curie	21,53	21,75	22,38
Paroisses	3,03	3,21	3,14

### 4.2 Engagements hors bilan

#### 4.2.1 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour les indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, s'élève à : 41 k€. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et d'une table de mortalité) et des dispositions légales applicables.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

#### 4.2.2 Engagements pris :

Un engagement a été pris en faveur de l'Association Diocésaine de Bayeux-Lisieux dans le cadre de l'aménagement de l'Aumônerie Etudiante de Caen pour 160 k€.

### 4.3 Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et l'engagement éducatif, les rémunérations et traitements divers versées aux trois plus hauts cadres dirigeants sont de 7.3 K€.

#### **4.4 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)**

L'Association Diocésaine bénéficie de contributions volontaires en nature selon le détail suivant :

##### **BENEVOLAT**

Parmi ceux-ci nous considérons ici ceux qui pourraient être remplacés par des salariés car correspondant à des métiers courants et identifiables sur le marché de l'emploi. Il s'agit donc des bénévoles à activité dite « économique ». Ils sont à distinguer des bénévoles assurant des missions spécifiques de nature pastorales et/ou catéchétiques qu'il est très difficile et délicat de comptabiliser s'agissant de missions très diverses et atomisées et lié à leur engagement de baptisé.

Il est retenu la valorisation au taux horaire SMIC, soit 10.15 €/h en 2020.

Il faut donc compter :

##### **- Au service du siège (curie diocésaine), un total de 3,1 ETP, valorisé à 57.3 k€**

- o Une archiviste à 3/5<sup>ème</sup>
- o Une bibliothécaire à mi-temps
- o Une équipe de bénévoles accueillant (standardistes, Agents d'accueil) pour 1 ETP au total
- o Des bénévoles experts sur le plan économique qui interviennent en soutien de l'activité opérationnelle de l'Economat diocésain et ce pour l'équivalent d'1 ETP.

##### **- Au service du réseau des paroisses un total de 28 bénévoles comptables pour 5,6 ETP, valorisé à 103.5 k€**

##### **MISES A DISPOSITION**

Conventions de mises à disposition à titre gratuit :

- 4 presbytères,
- 5 salles

Prêts à usage :

- 1 maison d'habitation

Il est difficile d'évaluer la valeur de ces mises à disposition, à la fois parce que :

- Le marché de l'immobilier est en train d'évoluer depuis peu suite à la COVID-19
- La plupart de ces biens ne sont pas commercialisables sur le marché, en particulier les salles mises à disposition